

Fiche d'inscription Atelier Couture 2020-2021 – Trimestre 2

NOM : Prénom :

Adresse : Né(e) le :

.....

.....

Tél. : E-mail :

TARIFS : 2^{ème} Trimestre du 04/01 au 31/03/2021

Une séance de 2h00 par semaine : 5 €

Deux séances de 2h00 par semaine : 8 €

+ Achat de petit matériel : 10€ / an

+ Adhésion Annuelle : 20€

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	<input type="checkbox"/> 9h-11h		<input type="checkbox"/> 9h-11h	<input type="checkbox"/> 9h-11h
<input type="checkbox"/> 14h-16h	<input type="checkbox"/> 14h-16h	<input type="checkbox"/> 14h-16h	<input type="checkbox"/> 14h-16h	<input type="checkbox"/> 14h-16h
<input type="checkbox"/> 16h-18h	<input type="checkbox"/> 16h-18h	<input type="checkbox"/> 16h-18h	<input type="checkbox"/> 16h-18h	<input type="checkbox"/> 16h-18h
<input type="checkbox"/> 18h-20h		<input type="checkbox"/> 18h-20h	<input type="checkbox"/> 18h-20h	

Cadre réservé à l'administration

VISA COUTURE :

Adhésion annuelle du : / / au / /

Je soussigné(e),

Certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'Atelier Couture du Centre Socio-Culturel « Espace des Lys », pour la saison 2020-2021, et m'engage à le respecter.

Saint-Louis, le/...../.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Atelier Couture

Règlement de fonctionnement saison 2020-2021

1. Modalités d'inscription et confirmation

Toute demande d'inscription doit être adressée au secrétariat, par le biais du document ci-joint « Fiche d'inscription Atelier Couture 2020-2021 ». Pour un forfait deux heures par semaine, il est possible d'indiquer trois créneaux en les numérotant par ordre de préférence. Ex. : choix n° 1. Lundi 14h-16h ; choix n° 2 Mercredi 18h-20h ; choix n° 3 Vendredi 9h-11h. Le créneau attribué sera communiqué dans les meilleurs délais, par mail. L'inscription sera confirmée uniquement après avoir effectué le règlement correspondant au forfait trimestrielle, à l'adhésion annuelle et au coût d'achat de petit matériel, auprès du secrétariat durant les horaires d'ouverture.

Les règlements pourront s'effectuer par carte bancaire ou par prélèvement (fournir un relevé d'identité bancaire).

2. Absence et facturation

En cas d'absence, il vous est demandé de nous en informer dès que possible. Aucun remboursement ne sera effectué. A titre tout à fait exceptionnel, en cas de longue absence, il vous est possible d'adresser une demande de remboursement à la direction en y joignant un justificatif. Le Centre Socio-Culturel se réserve le droit de refuser le remboursement. En cas d'annulation des cours à l'initiative du Centre Socio-Culturel, ceux-ci seront reportés sur des séances de rattrapage, ou, le cas échéant, il vous sera adressé un avoir correspondant au nombre de séances annulées.

3. Mesures sanitaires exceptionnelles

Dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur, le Centre Socio-Culturel s'engage à mettre en œuvre des procédures adaptées aux activités proposées afin de garantir la santé et la sécurité des usagers ainsi que des professionnels.

Nous vous informons que le port du masque est obligatoire, dès votre entrée dans le bâtiment de l'Espace Loisirs, tout au long de l'activité, lors de vos déplacements, et ce, dans l'ensemble de la structure.

L'utilisation du gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée du bâtiment.

En cas de sortie de salle durant la séance, tout nouvel accès à l'atelier couture devra faire l'objet d'une désinfection des mains, par l'utilisation du gel hydro alcoolique mis à votre disposition sur la table d'accueil de l'animatrice.

En fin de séance, chaque usager devra désinfecter sa surface de travail ainsi que le matériel utilisé.